



## **Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

### **COMMUNIQUÉ**

Publication immédiate

#### **COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS**

## **Un plan d'action pour 2003-2004**

**MANIWAKI, 2 octobre 2003-** Afin de bien informer la population sur les délibérations du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, voici un condensé des résolutions adoptées et des questions discutées lors de l'assemblée ordinaire du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2003.

- La directrice générale, Mme Marlène Thonnard, a déposé le plan d'action 2003-2004. Ce plan d'action indique les priorités que se donne la commission scolaire pour la première année d'application du plan stratégique 2003-2006. Des actions précises sont spécifiées pour chacune des six orientations du plan stratégique.
- Le rapport annuel 2002-2003 a aussi été adopté par le conseil des commissaires. Ce rapport souligne les diverses activités réalisées lors de la dernière année scolaire.
- La directrice du service des ressources éducatives, Mme Manon Lauriault, a déposé l'état de situation de la clientèle scolaire, selon les dernières données disponibles. Il en ressort que les effectifs totaux, pour 2003-2004, sont présentement estimés à 2 075 élèves pour le préscolaire et le primaire et à 1 524 élèves pour le secondaire. Par rapport à l'an dernier, ces chiffres montrent une baisse de 46 élèves au préscolaire et au primaire, mais une hausse de 72 élèves au secondaire. Globalement, la commission scolaire enregistre donc une légère hausse de 26 élèves par rapport à l'an dernier.
- Le conseil des commissaires a adopté une résolution proposant que l'école Cité étudiante de la Haute-Gatineau (Maniwaki) soit désignée pour l'implantation de la réforme au secondaire. On sait que le ministère de l'Éducation a demandé à chaque commission scolaire de la province de désigner une école secondaire, afin

de constituer un bassin de 70 écoles où sera expérimentée l'application de la réforme au secondaire.

- Une résolution a été adoptée pour autoriser la commission scolaire à présenter une demande d'aide financière au programme Villages branchés du Québec, dans le cadre du projet de réseau de télécommunication à large bande sur le territoire de la CSHBO.

-30-

Source :

Charles Millar  
Agent d'administration, secrétariat général  
CSHBO  
1 (819) 449-7866, poste 239

Michel Houde  
Secrétaire général  
CSHBO  
1 (819) 449-7866, poste 228